

Les nouvelles (?) règles d'orthographe

(pas si nouvelles que ça, ça date de 1990 !)

Nombres : traits d'union entre tous les mots, même autour de 'et' :

deux-cent-trente-et-un.*

Singulier et pluriel des mots composés

Pluriel seulement sur le deuxième composant : les sèche-cheveux, des après-rasages, des coupé-collés sauf s'il y a une marque de singulier comme un déterminant (des crève-la-faim) ou une majuscule : des prie-Dieu.

Pas de -s au singulier, même si le sens envisage plusieurs choses : un cure-dent, des cure-dents.

Pluriel des mots étrangers : mêmes règles que pour les mots français : des spaghettis, des box, les médias.

Accord du participe passé suivi d'un infinitif : inchangé sauf pour « laisser » et « faire » dont le participe passé ne s'accorde plus jamais avec le COD placé avant : les cousines que j'ai laissé faire ; les voitures que j'ai fait démarrer.

Accent grave :

Accent grave au futur et au conditionnel pour cèderai, allègerai, considèrerais...

Accent grave au présent pour -je sujet inversé : aimè-je considèrè-je...

Les verbes en -eter et -eler se conjuguent dorénavant avec è+consonne simple sauf appeler, jeter et leurs composés qui conservent leur orthographe ancienne. Donc : il raquète, tu décètes, je détète...

Les noms en -ement qui en dérivent suivent la même règle : amoncèlement, morcèlement, cliquètement...

Accent circonflexe

Les accents circonflexes sont tous conservés dans la conjugaison, les noms propres et leurs dérivés (Nîmois).

Ils sont supprimés sur i et u pour les mots qui n'ont pas un jumeau avec accent de sens différent : on conserve jeune et jeûne qui ne veulent pas dire la même chose, mais paraître devient paraître car il n'y a pas de sens différent entre les deux.

Tréma : on les met sur la voyelle à prononcer : exigüë (ancienne orthographe), exigüe (nouvelle orthographe)

*) Règles d'accord des nombres et de vingt et cent inchangées : -s seulement à vingt et cent s'ils sont multipliés et non suivis.
Deux-cent-trente ; trois-cents

